

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-
Présents :	48	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	17	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	12	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12
Votants :	60	décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF PERMANENT DE SUIVI DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre CHASSANG

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-8 et suivants ;

**Vu** le Pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2021-004 du 13 janvier 2021 ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Est Cantal approuvé le 12 juillet 2021 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2024-180 du 8 juillet 2024 ;

**Vu** la délibération n°2022-108 du Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté du 23 mars 2022, définissant cinq plans de secteurs du PLUi, couvrant chacun l'intégralité du territoire des communes membres correspondantes, tels que définis ci-après :

- **Plan de secteur Centre** : 12 communes, à savoir Alleuze, Coltines, Cussac, Les Ternes, Neuvéglise-sur-Truyère, Paulhac, Rezentières, Talizat, Tanavelle, Ussel, Valuégols et Villedieu ;
- **Plan de secteur Est** : 14 communes, à savoir Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Clavières, Lastic, Lorcières, Mentières, Montchamp, Ruynes-en-Margeride, Soulages, Tiviers, Vabres, Val d'Arcomie, Védrines-Saint-Loup et Vieillespesse ;
- **Plan de secteur Ouest** : 10 communes, à savoir Brezons, Cézens, Gourdièges, Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Paulhenc, Pierrefort, Sainte-Marie et Saint-Martin-Sous-Vigouroux ;
- **Plan de secteur du pôle urbain** : 5 communes, à savoir Andelat, Coren, Roffiac, Saint-Flour et Saint-Georges ;
- **Plan de secteur Sud** : 12 communes, à savoir Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Saint-Urcize.

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 28 novembre 2024 ;

**Considérant** que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Flour Communauté est un document vivant qui peut faire l'objet d'évolutions pour s'adapter aux besoins du territoire ;

**Considérant** qu'après six mois d'application, de premiers besoins d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal se sont faits jour à l'occasion notamment de demandes remontées des communes ou des porteurs de projets et à l'instruction des projets par le service ADS, notamment concernant le règlement écrit ;

**Considérant** que dans le cadre des modalités de collaboration de Saint-Flour Communauté avec ses communes membres, il est proposé la mise en place d'un comité consultatif de suivi de la mise en œuvre du PLUi composé d'élus des communes membres de Saint-Flour Communauté et des services concernés ;

**Considérant** les dispositions du Pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté permettant de proposer que ce comité de suivi du PLUi prenne la forme d'un comité consultatif permanent ;

**Précisant** que ce comité consultatif de suivi aura vocation, notamment, à examiner les questions d'application du PLUi et à débattre de l'opportunité d'engager les procédures d'évolutions au regard des besoins, de leur pertinence avec le projet communautaire et de leur calendrier de mise en œuvre ;

**Précisant** qu'avant présentation devant le comité consultatif de suivi, un examen technique et juridique sera effectué par le service urbanisme de Saint-Flour Communauté,

Saint-Flour en Communauté  
015-20066660-20241218-DELIB2024-286-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

pour analyser notamment de la compatibilité du projet d'évolution avec les normes supérieures et notamment le SCoT Est Cantal, et de définir la procédure à mettre en œuvre ;

**Précisant** que ce comité consultatif permanent de suivi du PLUi sera présidé par la présidente ou par le vice-président délégué à la Planification, et sera composé de 2 élus titulaires et 2 voire 3 élus suppléants issus des exécutifs des communes de chaque plan de secteur du PLUi de la Communauté de communes ;

**Précisant** que ce comité se réunira 2 à 3 fois par an et en fonction des besoins ;

**Précisant** que ce comité de suivi constituera une instance consultative visant notamment à la préparation des sujets qui seront soumis aux organes décisionnaires (Conseil Communautaire, Bureau, Conférence Intercommunale des Maires, Présidence) ;

**Considérant** la consultation des 53 maires par courriel du 4 décembre 2024 pour les informer et les inviter à se porter candidat pour être membre de ce comité et les réponses reçues ;

**Considérant** que la composition du comité consultatif permanent est fixée par délibération du Conseil communautaire ;

**Madame la Présidente propose à l'Assemblée Communautaire :**

± **DECIDE DE CREER un comité consultatif permanent de suivi de la mise en œuvre du PLUi, conformément aux dispositions du Pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté, selon les conditions ci-dessus exposées ;**

± **DECIDE DE DEFINIR sa composition comme suit :**

- **Madame la présidente de Saint-Flour Communauté ;**

- **Monsieur le vice-président délégué à la Planification ;**

- **Plan de secteur Centre :**

Titulaires : Mme Maud DOUMERGUE et M. Michel ROUFFIAC ;

Suppléants : M. Jean-Charles FAYON et Mme Yolande CHASSANG ;

- **Plan de secteur Est :**

Titulaires : M. Romuald RIVIERE et M. François OUDOUL ;

Suppléants : Mme Amandine BATIFOULIER, M. Éric GOMESSE et M. Jean-Paul RESCHE ;

- **Plan de secteur Ouest :**

Titulaires : Mme Sophie BENEZIT et M. René PELISSIER ;

Suppléant : M. Richard BONAL ;

- **Plan de secteur du pôle urbain :**

Titulaires : M. Philippe DELORT et Mme Patricia ROCHES ;

Suppléants : Mme Annick MALLET, Mme Ghislaine DELRIEU et M. Jean-Paul BERTHET ;

- **Plan de secteur Sud :**

Titulaires : Mme Catherine FOSSE et M. Michel BROUSSE ;

Suppléants : M. Christian GENDRE, M. Robert BOUDON et M. Louis NAVECH ;

± **AUTORISE Madame le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à cette délibération.**

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-20066660-20241218-DELIB2024-286-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024